

Famars au fil des jours

N°137 - MAI 2021



LE MOT DU MAIRE

La distribution du cadeau de la fête des mères aura lieu le samedi 29 mai à la salle des fêtes, de 9h à 12h et de 14h à 16h. Sous réserve que la situation sanitaire et la réglementation permettent de maintenir cette organisation.

La cérémonie de remise des médailles du travail est reportée à une date ultérieure, mais les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une copie de leur diplôme en mairie.

Travaux en cours et à venir

Les travaux de rénovation de la salle des sports ont débuté comme prévu, par le démontage des installations électriques et de chauffage, et des travaux de démolition. La phase de réaménagement démarre.

La rénovation du tapis d'enrobés de la rue de Quérénaing sera réalisée fin mai, de même que de petites réfections rue de l'église. La réfection de la voirie de la rue des Aubépines est également prévue. Les riverains seront informés par courrier des dates de démarrage des chantiers. Les travaux de réaménagement de la rue Roger Salengro à proximité du croisement de la rue du Mont Houy débiteront fin mai. Les conditions de circulation seront impactées, avec vraisemblablement des déviations et fermetures partielles de voiries. Des travaux réalisés et intégralement financés par Valenciennes Métropole.

Inscriptions à l'accueil de loisirs du mois de juillet 2021

Comme annoncé, nous préparons un centre de loisirs à la journée, avec restauration le midi, et en partenariat avec Artres et Quérénaing. Il ne pourra pas y avoir de campings cette année, mais de nombreuses activités et des sorties seront organisées. Nous espérons que la réglementation nous permettra de maintenir cet accueil comme prévu.

Le nombre de places par tranche d'âge sera limité en fonction de la taille des locaux (règles de distanciation sociale). Merci de bien noter les dates d'inscriptions : du lundi 24 au vendredi 28 mai de 9h à 13h, auprès de Monsieur Dujardin (par appel téléphonique ou par SMS). Les dossiers complets devront être rendus dans le délai imparti pour valider l'inscription. Le dossier d'inscription est disponible en mairie et téléchargeable sur www.famars.fr

**L'ACCUEIL DE LOISIRS fonctionnera
du jeudi 8 au vendredi 30 juillet
de 9h00 à 17h00 pour les enfants de 4 à 17 ans.
Garderie: de 8h30 à 9h00 et de 17h00 à 17h30**

DATES D'INSCRIPTIONS:

Les inscriptions se feront
par appel téléphonique ou par SMS
au 06.72.18.65.88

Pour les enfants habitants ou scolarisés à
Artres, Famars et Quérénaing :

du lundi 24 au vendredi 28 mai
de 9h à 13h

Pour les extérieurs :

le lundi 31 mai
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

VALIDATION D'INSCRIPTIONS

Pour valider l'inscription, il sera IMPERATIF de déposer les documents demandés ci-après à l'accueil de la mairie de Famars ou dans sa boîte aux lettres durant la semaine du 31 mai au 4 juin

DOCUMENTS A DEPOSER

- Dossier d'inscription 2021 rempli à retirer en mairie ou téléchargeable sur www.famars.fr (Sauf pour les enfants ayant déjà été inscrits en 2021 à Famars)
- Attestation de quotient familial (si inférieur à 850)
- Païement par chèque à l'ordre du trésor public (Si paiement en espèce, prendre rendez-vous)

TARIFS	Quotient familial	Inscriptions à la semaine			CCAS			
		2 jours (semaine 1)	4 jours (semaine 2)	5 jours (semaine 3et4)	Habitants Famars	Habitants Artres	Habitants Quérénaing	
Famars	0-450	17,20 €	34,40 €	43,00 €	tarif à partir du 2 ^{ème} enfant	37€ ** pour le mois pour les familles inscrites au CCAS	En attente de délibération	En attente de délibération
Artres *	451-850	18,40 €	36,80 €	46,00 €				
Quérénaing	850	19,60 €	39,20 €	49,00 €				
Extérieurs	0-450	36,00 €	72,00 €	90,00 €	/			
	451-850	37,20 €	74,40 €	93,00 €				
	850	38,00 €	76,00 €	95,00 €				

* Pour les enfants habitant ou étant scolarisés dans l'une des 3 communes

** Pour les familles inscrites au CCAS de Famars



LA MUNICIPALITE VOUS INFORME

EN MAI LA MAIRIE RESTERA FERMEE LE SAMEDI



SOUVENIR DES DEPORTES

Les cérémonies ne sont pas oubliées : Madame le Maire, Monsieur Quievreux, Monsieur Pamart et l'Union des Anciens Combattants ont honoré la mémoire des victimes de la déportation le 25 avril 2021.



RECENSEMENT MILITAIRE

A la date anniversaire de leurs 16 ans, tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser. Ils doivent se présenter à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le recensement est obligatoire et l'attestation sera exigée pour pouvoir s'inscrire aux examens (baccalauréat, permis de conduire...). Le recensement permet d'organiser la « journée défense et citoyenneté », à laquelle les jeunes seront convoqués avant leurs 18 ans.

HALTE AUX DEPOTS SAUVAGES !

Les dépôts sauvages de déchets sont un fléau pour les communes, d'autant plus lorsqu'ils comportent de l'amiante, très coûteuse à faire éliminer pour les collectivités. La commune engage systématiquement des poursuites auprès de la Gendarmerie, et utilisera tous les moyens à sa disposition pour retrouver les responsables. Un particulier vient d'être condamné au Tribunal de Police pour un dépôt de déchets à Famars.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EST APPLICABLE

Le PLUi est consultable en mairie, et téléchargeable sur le site de Valenciennes Métropole. Les règles intercommunales sont différentes de celles du POS, et plus restrictives : il est indispensable de se renseigner en mairie avant de s'engager dans un projet de construction ou de travaux.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections auront lieu les 20 et 27 juin. Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes **jusqu'au vendredi 14 mai inclus**.

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE : UN IMPACT MAJEUR SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Une grande partie du territoire de Famars est couverte par une servitude de protection des sites archéologiques, en lien avec la présence de vestiges gallo-romains enterrés. Cette servitude entraîne un diagnostic archéologique systématique avant tout projet d'urbanisme affectant le sous-sol : construction, extension sur dalle, piscine...).

Le service régional de l'archéologie est consulté au moment du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux, mais un diagnostic anticipé peut être demandé avant les démarches d'urbanisme. Le diagnostic est réalisé par l'INRAP, et facturé 50 centimes par mètre carré. Le délai de réalisation est généralement de plusieurs mois. Suite au diagnostic, il est possible que l'Etat prescrive une fouille archéologique (avec un délai supplémentaire de plusieurs mois). Les particuliers construisant leur résidence principale bénéficient d'une prise en charge du coût de la fouille, par le Fonds National de l'Archéologie Préventive (FNAP). Dans les autres cas, les fouilles sont à la charge du constructeur, et le prix peut parfois dépasser celui de la construction ! La mairie peut vous accompagner dans les démarches et vous conseiller.



Diagnostic place des Déportés (2019)

COMMUNICATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE DE L'ECOLE JOLIOT CURIE

RAPPEL : INSCRIPTIONS 2021/2022 (NOUVEAUX ELEVES)

Les jours d'inscription en présentiel sont passés. En cas d'inscription de dernière minute, veuillez au préalable passer en mairie de Famars afin d'obtenir un certificat d'inscription (prévoir un justificatif de domicile et le livret de famille).

Envoyez à l'adresse suivante : ce.0596526y@ac-lille.fr

-le certificat d'inscription de la mairie

-le livret de famille

-le carnet de santé de l'enfant

Les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 août 2019 sont pré-inscrit, sur liste d'attente, en fonction des places disponibles. Leur admission sera confirmée en juin.

Mme LEFEBVRE

TRAVAUX DE JARDIN ET RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Avec le retour du beau temps, il paraît utile de rappeler quelques règles encadrant les travaux de jardin.

L'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins de jardinage et de bricolage à moteur thermique est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h à 19h30 et le dimanche de 10h à 13h. Merci de respecter le repos du dimanche après-midi.

Le brûlage des déchets végétaux et autres est strictement interdit, même en tonneau.

Collecte des déchets verts : les mardis 4 et 18 mai ; et les mardis 1^{er}, 15 et 29 juin.



PARTICIPATIONS AU FAMARS AU FIL DES JOURS

La vallée de la Rhonelle dévoile encore ses trésors aux photographes. **Pour contribuer : mairie@famars.fr**

Ci-dessous : photo de Matthieu Marescal : Bergeronnette des ruisseaux. Un couple a fait son nid au bord de la Rhonelle. Veillez à tenir vos chiens en laisse, et à ne pas les laisser accéder à la rivière pour ne pas déranger les oiseaux ou compromettre la survie des jeunes.





*Crédits photos : Ci-dessus: Jacques Charpentier
A gauche : Matthieu Marescal
Ci-dessous: Michèle Coquelle, bergeronnette printanière*



CSL SECTION RANDONNEES

Reprise des randonnées, toujours selon les préconisations FFRP : masque lors des rassemblements et traversées de villes ; randonnée par groupe de 6 espacés de 10 mètres. Contact : le Président, Alain COPLO : 06 07 60 15 61

Date	Lieu de départ	Circuit	Distance
Mardi 04/05	Restaurant La Flambée	Villers Pol	9.5 / 7 km
Mardi 11/05	Carrefour Mesnil	Sentier des Druides à Merquignies	8.3 / 6.2 km
Mardi 18/05	Parking étang Chabaud Latour	Fontaine Bouillon	8.8 / 6.8 km
Mardi 25/05	Eglise de Sebourg	Circuit des Hauts de Sebourg	8 / 4 km
Mardi 01/06	Eglise de Château l'Abbaye	Circuit de Château l'Abbaye	8 km